



Vous êtes ici : Intégrité
scientifique

■ Office français de l'intégrité
scientifique

Office français de l'intégrité scientifique

Indispensable au bon fonctionnement des communautés scientifiques, l'intégrité scientifique est également le socle d'une relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société.

Indispensable au bon fonctionnement des communautés scientifiques, l'intégrité scientifique est également le socle d'une relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société.

En France, l'intégrité scientifique est désormais définie dans le code de la recherche (article L. 211-2) comme l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et rigoureux.

L'Ofis contribue ainsi à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, et accompagne tous les acteurs qui concourent au respect des règles garantissant une activité de recherche honnête, rigoureuse, fiable et crédible. Pour construire et partager une culture commune de l'intégrité scientifique, l'Ofis déploie ses actions selon trois axes : observatoire, ressources, animation et prospective. L'Ofis représente la France dans les instances de coopération européennes et internationales du domaine.

► Pour en savoir plus sur les missions et les activités de l'Ofis : www.ofis-france.fr 